



HANNAH ARENDT

DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE HISTOIRE/PHILOSOPHIE
ALLEMAND

Zéro de conduite.net

CRÉDITS DU DOSSIER

Dossier rédigé par Céline Deleurme-Poulmane (Histoire), David Larre (Philosophie) et Anne Pallandre (Allemand) pour Zérodeconduite.net, Mars 2013, en partenariat avec Sophie Dulac Distribution.

Crédit Photos : © Heimat Films

Pour tout renseignement et pour l'organisation de projections avec vos classes : info@zerodeconduite.net / 01 40 34 92 08

NB : Le corrigé des exercices (allemand et histoire) est réservé aux enseignants membres du Club Zérodeconduite.net.

Inscription libre et gratuite sur :

<http://www.zerodeconduite.net/club>

SOMMAIRE

Crédits et sommaire du dossier	p. 2
Introduction	p. 3
Dans les programmes	p. 4
Fiche technique du film	p. 5
■ Activités Histoire	
1 : Mémoire, Histoire et Justice	p. 6
2 : Hannah Arendt et la controverse	p. 6
■ Activités Philosophie	
1 : Obéir au devoir peut-il devenir un problème ?	p. 13
2 : Mal radical et banalité du mal	p. 15
■ Activités Allemand	
1 : Avant le film	p. 17
2 : Après le film	p. 19

INTRODUCTION

Après avoir mis à l'honneur Rosa Luxemburg et Hildegard von Bingen, c'est à un autre grand personnage féminin que s'attaque la réalisatrice Margarethe von Trotta avec son actrice fétiche Barbara Sukowa : la philosophe juive allemande Hannah Arendt (1906-1975).

Comment rendre justice à une personnalité qui a marqué la philosophie politique du XX^e siècle ? Comment "filmer la pensée" ? Margarethe von Trotta a renoncé à la biographie classique pour se concentrer sur un épisode-clé de la carrière d'Hannah Arendt : sa couverture du procès du criminel de guerre nazi Adolf Eichmann à Jérusalem (débuté en avril 1961), et le scandale retentissant que provoquèrent ses articles dans le magazine The New Yorker (articles rassemblés dans l'ouvrage Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal, 1963).

Saisissant l'occasion de voir un nazi "en chair et en os"¹, elle qui a émigré en 1933 et vit à New York, l'auteure des Origines du totalitarisme s'envole pour Jerusalem. Dès l'ouverture du procès, elle est frappée par la médiocrité toute bureaucratique de ce "polichinelle", en lieu et place du psychopathe antisémite auquel elle s'attendait. La réflexion qu'elle met en œuvre aboutira à repenser entièrement la barbarie nazie et les ressorts du génocide des Juifs : Hannah Arendt montre que le régime totalitaire est parvenu à anesthésier les consciences, pour mieux infuser ses idées... Cet effondrement moral a touché Adolf Eichmann, fonctionnaire zélé incapable de penser par lui-même (et non le monstre présenté par l'accusation) ; mais aussi les Conseils juifs (Judenräte) qui ont eu l'aveuglement de "coopérer" avec le régime nazi en établissant des recensements et en organisant la vie des futurs déportés.

Hannah Arendt est un film-hommage qui prend résolument parti pour son héroïne. Par petites touches, Margarethe Von Trotta dresse un portrait de la femme, à travers sa vie quotidienne, son travail d'enseignante à l'université, ses relations amicales et amoureuses (y compris, en flash-back, sa liaison avec Heidegger). Mais elle ne perd jamais de vue le travail de la philosophe et le cheminement de sa pensée, qui s'élabore par étapes dans le film et s'affirmera avec force dans la scène finale.

Par la richesse de son contenu, sa rigueur intellectuelle, la justesse de ses choix de mise en scène, **Hannah Arendt** constitue un excellent support d'étude pour des élèves de lycée, et mérite d'être travaillé en interdisciplinarité :

- En **Histoire**, le film de Margarethe Von Trotta constitue une excellente prolongation du programme de 1^{ère} sur la thématique de la "Genèse, de l'affirmation et de la fin des Totalitarismes, la dénazification et le procès de Nuremberg". En travaillant sur la controverse de la "Banalité du Mal", il permet également d'aborder des notions sur l'entrée de la Mémoire de la Shoah dans l'Histoire, qui poseront quelques jalons fondamentaux et indispensables pour le cours de Tale consacré au "Rapport des sociétés à leur passé".
- En **Philosophie**, Hannah Arendt permet de réfléchir aux notions de morale, de devoir, de droit et de justice qui sont au programme de toutes les classes de Terminale générales.
- Enfin, bien que le film soit trilingue, il se prêtera tout particulièrement à un travail en classe d'**Allemand** (toutes classes de lycée) si l'on croit comme Heinrich Blücher, le mari d'Hannah Arendt, que "l'anglais pour nous n'est qu'un second violon. Le Stradivarius d'Hannah, c'est l'allemand".

¹ "Je dois couvrir ce procès, j'ai manqué Nuremberg, je n'ai jamais vu ces gens en chair et en os et c'est probablement la seule occasion qui me sera donnée", Hannah Arendt, lettre à la fondation Rockefeller, 20 décembre 1960

DANS LES PROGRAMMES

Enseignement	Niveau	Dans les programmes
■ Histoire	Première	Thème 3 : Le siècle des Totalitarismes Chapitre 1 - Genèse et affirmation des régimes totalitaires Chapitre 2 - La fin des Totalitarismes
	Terminale	Thème 1 : Le rapport des sociétés à leur passé
■ Philosophie	Terminale (toutes séries générales)	La morale, le devoir Droit et justice
■ Allemand	Seconde	Vivre en société : la mémoire, les échanges, le lien social, la création
	Première	Les relations de pouvoir : influence, opposition, révolte, domination
	Terminale	Le rapport au monde : identités, interdépendances, conflits, contacts des cultures

FICHE TECHNIQUE



Hannah Arendt

Un film de Margarethe von Trotta

Scénario : Pam Katz, Margarethe von Trotta

Avec : Barbara Sukowa, Axel Milberg, Janet Mc Teer, Julia Jentsch, Ulrich Noethen, Michael Degen

Année : 2012

Langue : Allemand, anglais, hébreu

Pays : Allemagne, Luxembourg, France, Israël

Durée : 113 minutes

Distribution France : Sophie Dulac Distribution

Synopsis :

1961 - La philosophe juive allemande Hannah Arendt est envoyée à Jérusalem par le *New Yorker* pour couvrir le procès d'Adolf Eichmann, responsable de la déportation de millions de Juifs. Les articles qu'elle publie et sa théorie de « la banalité du mal » déclenchent une controverse sans précédent. Son obstination et l'exigence de sa pensée se heurtent à l'incompréhension de ses proches et provoquent son isolement.



À partir du film et des documents, répondez aux questions suivantes :

1. Qui est Hannah Arendt ? Quelle est sa situation en 1961 ? Quelle est sa réaction lorsqu'elle apprend qu'A. Eichmann va être traduit en justice à Jérusalem ? Pour quelles raisons ?
2. Quelles sont les finalités et objectifs du procès Eichmann selon Hannah Arendt ? Pourquoi Hannah Arendt pense-t-elle que ce procès traite plus « *d'un fait historique que des actes d'un homme* » ?
3. A l'aide des informations données dans le film et du document 8, expliquez qui est Eichmann.
4. Quand la mémoire juive de la Shoah s'est-elle réveillée et pourquoi (doc. 1 et 2) ?
5. D'après le film et les documents 1, 2 et 3, en quoi le procès Eichmann peut-il paraître exceptionnel ?
6. Comment l'action de la Justice a-t-elle pu contribuer à la connaissance historique du passé (doc. 3 et 4) ?

Synthèse

En vous aidant des questions sur la première partie du film et des documents, expliquez en quoi le procès Eichmann contribue à l'écriture de l'Histoire tout en conservant des objectifs pédagogiques et mémoriels.



À partir du film et des documents, répondez aux questions suivantes :

1. Quel est l'opinion d'Hannah Arendt sur Eichmann, telle qu'elle l'expose à ses amis pendant le procès ? Pourquoi ce point de vue provoque-t-il une dispute ?
2. Pourquoi l'une des journalistes dit-elle à W. Shawn (rédacteur en chef du *New Yorker*) que « sa tête va tomber » ? En quoi les idées développées par Hannah Arendt « accablent le peuple juif » selon elle ?
3. À l'aide du film et des documents 6 et 7, expliquez les réactions immédiates du public à la parution des premiers articles d'Hannah Arendt. Que lui reproche-t-on ?
4. Rassemblés autour de Norman Podhoretz, qui vient juste de publier *Hannah Arendt on Eichmann : a study on the perversity of brilliance* (1963), des intellectuels critiquent la philosophe. Sur quel point de ses théories se focalisent-ils ?
5. Comment expliquez-vous une telle virulence dans les propos ?
6. Comment résumer le contexte de « banalité du mal » ?

Synthèse

En utilisant à la fois le film et les documents, vous montrerez que les thèses d'Hannah Arendt sont novatrices et suscitent une virulente polémique dans des sociétés où la Mémoire de la Shoah est encore vive.



Document 1 : Le face-à-face historique des victimes et de leur criminel



À gauche : A. Eichmann sous haute surveillance, dans une « cage en verre » pendant le procès. À la demande de David Ben Gourion (Premier ministre israélien), l'intégralité du procès est filmée.

À droite : L'écrivain Israélien Yehiel Dinour s'évanouit, bouleversé. C'est la première fois dans ce type de procès que les victimes prennent la parole et témoignent.

Document 2 : L'avènement du témoin

[...] Le procès Eichmann marque un véritable tournant dans l'émergence de la mémoire du Génocide, en France, en Allemagne, aux États-Unis comme en Israël [...]. Pour la première fois, un procès se fixe comme objectif explicite de donner une leçon d'histoire. Pour la première fois apparaît le thème de la pédagogie et de la transmission [...]. Le procès Eichmann marque aussi l'avènement du témoin. En effet, à la différence du procès de Nuremberg où l'accusation s'était fondée principalement sur des documents, le procureur israélien, Gideon Hausner, décide de construire la scénographie du procès sur la déposition des témoins. Le procès Eichmann a libéré la parole des témoins. Il a créé une demande sociale en témoignages, comme le feront en France d'autres procès ultérieurs, ceux de Klaus Barbie, Paul Touvier et Maurice Papon. Avec le procès Eichmann, le survivant des camps et ghettos acquiert son identité de survivant parce que la société la lui reconnaît.

Annette Wieviorka, « La mémoire de la Shoah », *La Mémoire, entre histoire et politique*, *Les Cahiers français*, La Documentation française, juillet-août 2001.



Document 3 : Un procès atypique

Le procès Eichmann est également un évènement exceptionnel par l'attitude de l'accusé lui-même. D'abord, Eichmann a été bien plus qu'un simple fonctionnaire zélé. Il a mené une carrière rapide et exercé des responsabilités importantes au sein du dispositif génocidaire. Il a été un homme de terrain et non un simple bureaucrate. Quant à son engagement dans le nazisme, il a été total. Ensuite, Eichmann présente la particularité d'être l'un des nazis de haut rang qui s'est le plus exprimé après-guerre, laissant des milliers de pages de mémoire d'entretiens, de notes avant le procès, et presque autant durant sa captivité. Enfin – et c'est un exemple atypique parmi les nazis déférés devant un tribunal – Eichmann, a activement, presque frénétiquement participé à son propre procès, répondant volontairement aux questions de la cour, discutant les documents présentés à charge, prenant des notes lors des dépositions de témoins.

Henry Rousso, *Juger Eichmann, Jérusalem 1961*, Catalogue de l'exposition « Méorial de la Shoah », avril-septembre 2011.

Document 4 : Des témoignages et des juges pour écrire l'Histoire

L'implication du procès : « [...] le procès créait des ondes de choc. Israël s'était imposé, avec la loi créant Yad Vashem¹ et le procès Eichmann, comme le centre de la mémoire du génocide. [...] Les choses changent lentement à la fin des années 1970. Le centre de la mémoire se déplace insensiblement d'Israël vers les États-Unis, en s'américanisant et en s'universalisant. Les États-Unis sont désormais un pays où les chaires d'« *Holocaust studies* » et les mémoriaux se comptent par centaines, qui centralisent toutes les sortes d'archives, un pays qui produit avec l'Allemagne les recherches historiques les plus importantes, un pays aussi dans lequel l'Holocauste a été intégré à la culture et à l'Ethos national. »

Annette Wieviorka, « Le procès qui fait entrer la Shoah dans l'histoire », *L'Histoire*, n° 362, mars 2011.

¹ Yad Vashem : mémorial israélien à Jérusalem, en mémoire des victimes juives de la Shoah perpétrée par les nazis pendant la Seconde Guerre mondiale. Il a été établi en 1953 par la *Loi du mémorial* votée par le parlement israélien.



Document 5 : Extraits de *Eichmann à Jérusalem, rapport sur la banalité du mal* Hannah Arendt, 1966

L'attitude d'Eichmann lui-même était différente. Tout d'abord, l'inculpation pour meurtre était fautive : « je n'avais rien à voir avec l'assassinat des Juifs. Je n'ai jamais tué un Juif ni d'ailleurs un non-Juif – je n'ai même jamais tué aucun être humain. Je n'ai jamais ordonné qu'on tue un Juif ou un non-Juif [...] ». La défense ne prêta pas la moindre attention à la théorie personnelle d'Eichmann, mais l'accusation perdit, en vain, beaucoup de temps à vouloir prouver qu'Eichmann avait, au moins une fois, tué de ses propres mains. [...] Il se souvenait parfaitement qu'il n'aurait eu mauvaise conscience que s'il n'avait pas exécuté les ordres – ordres d'expédier à la mort des millions d'hommes, de femmes et d'enfants, avec un grand zèle et le soin le plus méticuleux. [...] Une demi-douzaine de psychiatres avaient certifié qu'il était « normal » [...]. Eichmann n'était pas fou au sens psychologique du terme et encore moins au sens juridique. Malgré tous les efforts de l'accusation, tout le monde pouvait voir que cet homme n'était pas « un monstre » ; mais il était vraiment difficile de ne pas présumer que c'était un clown. [...] Eichmann n'est qu'un figurant sans envergure [...], un tâcheron besogneux de la solution finale.

Lui « personnellement » n'avait jamais rien eu contre les Juifs, au contraire, il avait de « nombreuses raisons personnelles » de ne pas les haïr. [...] Hélas, personne ne le crut. Et les juges ne le crurent pas parce qu'ils étaient trop bons [...] pour admettre qu'une personne moyenne, « normale » ni faible d'esprit, ni endoctrinée, ni cynique puisse être absolument incapable de distinguer le bien du mal.

[...] Il ne fait aucun doute que, sans la coopération des victimes, il eût été difficile que quelques milliers de personnes, dont la plupart travaillaient, de plus, dans des bureaux, puissent liquider des centaines de milliers d'autres personnes. [...] Pour un Juif, le rôle que jouèrent les dirigeants juifs dans la destruction de leur propre peuple est, sans aucun doute, le plus sombre chapitre de leur histoire.

[...] Si le peuple juif avait vraiment été non organisé et dépourvu de direction, le chaos aurait régné [...] mais le nombre total de victimes n'aurait pas atteint quatre et demi à six millions.

Document 6 : Les réactions aux thèses d'Hannah Arendt

« Encore un peu et les Juifs se sont persécutés et exterminés eux-mêmes en la présence fortuite de quelques nazis ».

Golo Mann (historien et philosophe allemand), *Die Zeit*, 24 janvier 1964.

« Je n'éprouve guère de sympathie pour ce ton qu'exprime bien le mot anglais *flippancy* (désinvolture) que vous employez si souvent tout au long de votre livre. Il est inconvenant au-delà de toute mesure pour traiter d'un tel sujet ».

Gershom Scholem (historien et philosophe juif), *MB*, Tel Aviv, 16 août 1963.

« Mme Arendt ne dit pas *expressis verbis* que les Juifs furent plus coupables qu'Eichmann mais, comme elle tient à diminuer la responsabilité de ce dernier et à mettre en lumière celle des Juifs, elle donne parfois cette impression. La grande érudition qu'elle manifeste et l'objectivité supérieure à laquelle elle prétend rendre difficile d'éviter cette impression, dont il est plus difficile encore de prendre son parti ».

Hugh Trevor-Roper (historien anglais), *Sunday Times*, 13 octobre 1963.

« À en juger par le nombre de malentendus qu'elle a provoqués, l'expression [« Banalité du Mal »] n'était pas très heureuse ; mais l'idée d'Arendt est importante ».

Tzvetan Todorov (philosophe et historien français), *Face à l'extrême*, Paris, 1991.



Document 7 : « Hannah Arendt est-elle nazie ? », *Le Nouvel Observateur*, 26 octobre 1966.

À la suite de la publication par *Le Nouvel Observateur* des *Extraits de Eichmann à Jérusalem*, plusieurs lecteurs nous ont fait part de leur indignation devant les thèses de Hannah Arendt qui viseraient à minimiser le caractère criminel des activités d'Eichmann et qui évoque le rôle qu'auraient joué les « responsables » juifs dans la mise en application de la « solution finale ». Nous publions ci-dessous [des extraits] qui font la synthèse des arguments de nos divers correspondants.

[Les thèses d'Hannah Arendt] comportent des généralisations illégitimes, des contre-vérités, des contradictions internes [...]. Hannah Arendt décrit minutieusement et dans son contexte historique et administratif la vie d'Eichmann – ce qui permet au lecteur d'entrer avec lui dans l'engrenage de la loi nazie » et donc de « comprendre » cet engrenage. Mais ce n'est qu'en termes généraux et synthétiques qu'elle parle de la « collaboration juive » sans jamais restituer les événements historiques, le climat de confusion, de panique et de terreur où elle se situe. Il aurait donc été souhaitable que Hannah Arendt ne réservât pas au seul Eichmann ses dons de pénétration psychologique, mais qu'elle en fit également bénéficier les responsables, juifs, dont elle juge les actes de l'extérieur seulement.

L'idée que la loi nazie était sentie par tous comme une justification morale suffisante en elle-même est démentie par ce fait que Hannah Arendt rapporte : au-delà d'un certain palier d'exécution, les ordres criminels devaient être codés ou signifiés au moyen de métaphores. C'est donc qu'il fallait ménager, non pas la « sensibilité » des subordonnés, comme Hannah Arendt voudrait le faire croire, mais bel et bien leur conscience morale. Il est donc faux qu'on ne puisse établir la responsabilité morale d'Eichmann, puisqu'il participait aux réunions - où les décisions étaient prises en clair, pour être ensuite transmises en code. La vérité, c'est qu'Eichmann a préféré sa carrière ou son confort à toute autre considération. Il en allait de même des gardiens des camps d'extermination : ils avaient la possibilité d'être mutés dans des unités régulières. Les collaborateurs juifs n'avaient pas cette possibilité. Ils ne pouvaient choisir- qu'entre l'obéissance, leur assassinat ou le suicide. Certains se sont suicidés.

L'existence de polices juives, la mise en place de « Judenräte » par les nazis sont des faits. L'allégation selon laquelle sans l'action de leurs dirigeants un plus grand nombre de Juifs aurait pu avoir la vie sauve est dépourvue de tout fondement sérieux. Elle fait partie de ces hypothèses invérifiables et malveillantes qui, dans les pages

de Hannah Arendt, sont présentées comme des faits historiques. Est-ce sur l'ordre de leurs dirigeants qu'en France, par exemple, les Juifs allaient faire la queue dans les commissariats pour se « déclarer » et fournir ainsi leur adresse à ceux qui les déporteraient ?

Il est proprement scandaleux d'enfermer dans la même réprobation morale ceux qui, par tradition ou par principe, ne veulent pas se défendre – même si leur attitude est catastrophique pour leur entourage – et ceux qui ont fait du meurtre un principe. L'éducation reçue par un grand nombre de juifs et de dirigeants des communautés avait fait d'eux des êtres désarmés devant la violence et, en cela, comparables à des enfants. [...] On dira peut-être que dissimuler le fait que des Juifs ont été contraints d'exécuter les ordres des nazis ou que certains ont collaboré, est une attitude puérile. Mais qui dit le contraire ? Ce qui est aberrant, c'est de mettre l'accent sur cette collaboration. A-t-on fait autant de tumulte autour des harkis ?

Parle-t-on des soldats du général Ky ? Ou de l'immense majorité des Français qui – par le simple fait de vivre sous l'occupation sans se révolter de façon très notable – ont pendant quatre ans contribué à l'effort de guerre nazi ? Cela dit, il était évident que notre monde égaré pendant quelques années chercherait un peu partout des coupables. Il était non moins évident qu'il en trouverait enfin a que ce serait, bien entendu, les Juifs.

C'est, sans aucun doute, le plus sombre chapitre de leur histoire.

[...] Si le peuple juif avait vraiment été non organisé et dépourvu de direction, le chaos aurait régné [...] mais le nombre total de victimes n'aurait pas atteint quatre et demi à six millions.

CATHERINE BAKES, assistante à la Faculté des Lettres ; MICHEL BORWICZ ; ALDC DERCZANSKY, chargé de conférences à l'École nationale des langues orientales ; PIERRE HESPEL (ancien déporté) ; GERARD ISRAEL, directeur des « Nouveaux Cahiers » ; VLADIMIR JANKELEVITCH, professeur à la Sorbonne ; JACQUES MADAULE ; MADELEINE BARTHELEMY MADAULE ; ROBERT MISRAHI, assistant à la Faculté des Lettres ; RICHARD MARIENSTRAS, maître-assistant « à la Faculté des Lettres » ; OLIVIER REVAULT-D'ALLONNES, maître-assistant à la Faculté des Lettres.



Document 8 : Adolf Eichmann, dates-clés

- 1939-1940 Avec la création d'un Gouvernement général dans la Pologne envahie, puis l'occupation de la France, de la Norvège, de la Belgique et des Pays-Bas, le Reich veut régler le problème des trois millions de juifs dans les territoires qu'il contrôle. Le projet, notamment défendu par Eichmann, de les parquer dans une vaste réserve (Madagascar ou Lublin) est écarté, au profit de la création de plusieurs ghettos à l'est, vite surpeuplés.
- 1941 Hitler, en attaquant l'URSS, entreprend une « guerre d'anéantissement » et envisage, très vite, une élimination de la « race juive ». Ici et là, des « groupes d'intervention » massacrent juifs et communistes ou les déportent dans les premiers camps (Chelmno – ou Kulmhof – et Auschwitz).
- 1942 Le 20 janvier, conformément à la prescription de Hitler d'une « solution finale », les responsables des services concernés (police, administration, SS, Affaires étrangères) tiennent une conférence à Wannsee, dans la banlieue de Berlin, afin de procéder à son organisation. Dès le printemps est lancée l'« opération Reinhard » qui vise à liquider les juifs polonais dans quatre camps (Chelmno, Belzec, Sobibor et Treblinka). La déportation est organisée dans la plupart des territoires occupés : en France, à partir de l'été, soixante-seize mille juifs « raflés » transitent par Drancy et Pithiviers.
- 1943-1944 Les camps d'extermination fonctionnent à un rythme croissant : un million de juifs sont gazés dans le seul camp d'Auschwitz-Birkenau.
- 1945 Lorsque les Alliés libèrent des camps en grande partie évacués, environ six millions de juifs ont déjà été exterminés.
- 1946-1950 À Nuremberg, les principaux dirigeants nazis sont jugés, puis les responsables majeurs des « groupes d'intervention » et commandants de camps. 1950. Jusque-là caché en Allemagne, Eichmann fuit en Argentine où il vit sous le nom de Ricardo Clemens.
- 1960 Des agents secrets israéliens se saisissent de lui et l'amènent à Jérusalem.
- 1961 Eichmann est jugé, condamné à mort et exécuté dans sa prison.

Source : Dossier Télédoc autour d'*Un spécialiste* de Rony Brauman et Eyal Sivan,
http://www2.cndp.fr/TICE/teledoc/dossiers/dossier_specialiste.htm



Niveau et place dans le programme : Terminales générales (toutes séries). La morale, le devoir. Droit et justice

Contexte de la polémique : Le film est construit autour de la polémique créée par l'enquête d'Hannah Arendt sur le procès Eichmann. Dès la parution de ses premiers articles dans le *New Yorker*, le scandale éclate. La thèse nouvelle de la philosophe sur la banalité du mal apparaît sous un jour grandement contrariant pour l'opinion commune, et pour la cour de justice de Jérusalem qui voulait juger en Eichmann plus qu'un homme, le symbole de la responsabilité nazie dans le génocide juif. Or, Hannah Arendt ramène la question à des proportions à la fois moindres et plus inquiétantes : en effet, sans cacher l'horreur absolue de l'organisation administrative du génocide, Arendt montre que le régime totalitaire est parvenu à anesthésier les consciences, à altérer la faculté de jugement de chacun, et que ses idées se sont infiltrées un peu partout : cela concerne au premier chef Adolf Eichmann, présenté comme un fonctionnaire zélé incapable de penser par lui-même, et non comme le monstre décrit par l'accusation. Cela concerne dans une moindre mesure les Conseils juifs (*Judenräte*) qui ont eu l'aveuglement de « coopérer » avec le régime nazi en établissant des recensements et en organisant la vie des futurs déportés. Hannah Arendt s'appuyait alors sur le texte de Raul Hillberg, *La Destruction des Juifs d'Europe*, pour soutenir ce propos, qui a été depuis relativisé par les historiens (la résistance juive a été soulignée, et il a été montré que l'absence d'organisation juive, comme par exemple en Russie, s'accompagnait de pertes humaines aussi lourdes qu'ailleurs).

Enjeux par rapport aux notions du programme

Eichmann présente un visage de fonctionnaire aveuglément zélé, qui a perverti l'usage du devoir. Sa revendication de la morale kantienne est à la fois proche du modèle et complètement dévoyée. Cela permet ainsi d'interroger l'obéissance au devoir : est-il par nature juste et bon d'obéir au devoir ? Y a-t-il, à l'inverse, des lois iniques, auxquelles il faut se dérober par la désobéissance ? On peut donc envisager de traiter le devoir, et plus généralement la morale du devoir (déontologie), en confrontant directement les textes de Kant et d'Arendt.

Plus généralement, on pourra s'interroger sur la manière dont Hannah Arendt reprend et modifie la question kantienne du mal radical : le mal radical peut-il être banal ?

Au-delà de la sphère morale, c'est aussi la question de la responsabilité juridique qui est posée à nouveaux frais : Eichmann, qui a été disculpé du seul crime effectif (un enfant) qu'on lui imputait, est-il responsable seulement pour lui-même ou pour tout le régime nazi dont il a été solidaire, et personnellement responsable de la « solution finale » dont il a été le terrible instrument ? (Ce dernier aspect n'est qu'esquissé dans la fiche-élève suivante).

Séquences utilisées

Le film dissémine dans son ensemble les thèses défendues dans *Eichmann à Jérusalem*, mais la séquence de fin, qui voit Arendt soutenir ses positions, au cœur de la polémique, face à un parterre de professeurs et d'étudiants mérite une analyse particulière.

ACTIVITÉ 1 : OBÉIR AU DEVOIR PEUT-IL DEVENIR UN PROBLÈME ?

Hannah Arendt
de Margarethe Von Trotta
2012



1. Vocabulaire

Distinguez :

- Obligation et contrainte. Laquelle des deux se rapproche le plus de la notion de devoir ?
- Obligation morale et obligation militaire.

Questionnez ces notions :

- Eichmann était-il contraint d'obéir aux ordres ? Un officier nazi risquait-il la vie en cas de désobéissance ?
- Dans sa défense, Eichmann met en avant sa « loyauté » envers ses supérieurs et dit qu'il « agissait selon la loi ». Que penser de cet aveu ?

2. Volonté bonne et obéissance à un devoir mauvais

Comparez ces textes d'Emmanuel Kant et d'Hannah Arendt

Kant (*Fondements de la métaphysique des mœurs*, Première section, traduction V. Delbos et A. Philonenko, Vrin, 1997, p. 70) :

« Donc, pour ce que j'ai à faire afin que ma volonté soit moralement bonne, je n'ai pas précisément besoin d'une subtilité poussée très loin. Sans expérience quant au cours du monde, incapable de parer à tous les événements qui s'y produisent, il suffit que je demande : peux-tu vouloir aussi que ta maxime devienne une loi universelle ? Si tu ne le peux pas, la maxime est à rejeter [...] C'est la nécessité d'agir par pur respect pour la loi pratique, qui constitue le devoir, auquel cas il faut que tout autre motif cède, car il est la condition d'une volonté bonne en soi dont la valeur passe tout ».

- À titre d'exemples, « voler son prochain », « mentir » peuvent-ils être des maximes capables de devenir une loi universelle ?
- Un devoir oblige à agir par respect pour la loi (si celle-ci est morale) : comment comprenez-vous cette idée ?

ACTIVITÉ 1 : OBÉIR AU DEVOIR PEUT-IL DEVENIR UN PROBLÈME ?

Hannah Arendt
de Margarethe Von Trotta
2012



Arendt (*Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal*, traduction A. Guérin, M. Leibovici, Gallimard, Folio-Histoire, 1991, p. 254-255)

« C'était ainsi, c'était la nouvelle loi du pays, fondée sur l'ordre du Führer ; autant qu'il pût en juger, il agissait, dans tout ce qu'il faisait, en citoyen qui obéit à la loi. Il faisait son devoir, répéta-t-il mille fois à la police et au tribunal ; non seulement il obéissait aux ordres, mais il obéissait aussi à la loi. Eichmann soupçonnait vaguement qu'il pouvait y avoir là une distinction importante, mais ni la défense ni les juges ne lui demandèrent d'insister sur ce point. [...]. Il le sentait confusément. Pendant l'interrogatoire de police, on s'aperçut pour la première fois qu'Eichmann soupçonnait vaguement que l'enjeu de toute cette affaire dépassait largement la question du soldat exécutant des ordres clairement criminels dans leur nature et leur intention, lorsque avec une insistance marquée, il déclara soudain qu'il avait vécu toute sa vie selon les préceptes moraux de Kant, et particulièrement selon la définition kantienne du devoir. À première vue, c'était faire outrage à Kant et c'était aussi incompréhensible, dans la mesure où la philosophie morale de Kant est étroitement liée à la faculté humaine de jugement qui exclut l'obéissance aveugle. L'officier de police n'insista pas, mais le juge Raveh, intrigué ou indigné qu'Eichmann ait osé invoquer le nom de Kant en liaison avec ses crimes, décida d'interroger l'accusé. C'est alors qu'à la stupéfaction générale, Eichmann produisit une définition approximative, mais correcte, de l'impératif catégorique : « Je voulais dire, à propos de Kant, que le principe de ma volonté doit toujours être tel qu'il puisse devenir le principe des lois générales ».

- La loi (du Führer) et les ordres sont-ils la même chose ?
- Eichmann connaît la forme de la loi morale selon Kant. Mais il en semble en ignorer la bonne application. A-t-il obéi à un devoir moral en obéissant à la loi du Führer ?
- Avoir obéi l'excuse-t-il ? En quoi peut-on dire qu'il s'agit là d'une perversion de la loi morale ?



1. Vocabulaire

- Distinguer mal moral et mal physique. Peut-on penser encore d'autres formes de mal ?
- En quoi peut-on parler, dans le cas d'un génocide, d'un mal absolu ?

2. Mal radical ou mal banal ?

A. Selon Emmanuel Kant, le mal radical est inscrit en tout homme, à la racine (*radix* en latin, qui est l'étymon de l'adjectif radical en français) : c'est la perversion, le fait de faire passer son penchant, son intérêt particulier avant l'intérêt général, la loi morale.

- En quoi cela peut-il s'appliquer à Eichmann ?
- À un moindre degré de gravité, préférer garder tout son argent plutôt que le partager avec un nécessiteux peut être un exemple facile à comprendre de mal moral.
- Trouver d'autres exemples.

B. Lorsque Hannah Arendt évoque la banalité du mal, elle semble déplacer la question du mal du plan moral au plan politique et juridique : c'est dans l'organisation du régime nazi, qui dévoie les consciences, qui transforme l'interdit du meurtre (« *tu ne tueras point* ») en obligation (« *tu dois tuer* », voir film autour de la 58^e minute) qu'apparaît l'horreur du mal. Ce mal ne peut devenir banal que dans la mesure où il vient à être accepté par tous, dans une anesthésie générale des consciences. Selon le philosophe Jean-Claude Poizat analysant la polémique, « *Arendt a mis en évidence le fait que le mal absolu réside moins dans l'intention délibérée de commettre des actions condamnables, que dans les stratégies par lesquelles la conscience individuelle se disculpe du mal commis.* » (*Hannah Arendt, Une introduction*, La Découverte, Pocket, 2003, p. 279)

- En quoi ce jugement décrit-il bien l'attitude d'Eichmann ?
- Rappelez les expressions du film par lesquels la philosophe qualifie Eichmann d'être ordinaire et ridicule.
- À travers l'idée que le « mal est banal », que le nazi est un homme qui « triche avec sa conscience », peut-on dire qu'Arendt minimise alors la gravité du mal commis, comme on le lui a reproché ?
- La banalité du mal est-elle alors profondément inscrite dans la nature humaine ?
- Son jugement est-il finalement très éloigné de ce que pense Kant ?



C. Dans le film, on voit à plusieurs reprises un autre grand philosophe juif allemand, Hans Jonas, s'opposer à Hannah Arendt.

Par exemple, à la fin du cours où elle doit justifier devant ses étudiants sa position publique, Hannah Arendt trouve Hans Jonas assis dans les gradins.

- Analysez la séquence.
- Hans Jonas a écrit *Le Concept de Dieu après Auschwitz*, texte dans lequel il se demande s'il ne faut pas examiner la nature de Dieu à nouveaux frais, puisqu'il a « *laissé faire* » un tel mal. Cela impliquerait que Dieu, lorsqu'il crée l'homme, le fasse soit moins puissant et plus incompréhensible qu'il ne paraissait puisqu'il laisse aller jusqu'à des extrémités le mal dont l'homme est responsable.
- Peut-on rapprocher alors Arendt et Jonas, malgré leurs divergences, sur le fait qu'Eichmann a une pleine responsabilité du mal qu'il a commis en donnant des ordres de déportation en camps d'extermination ?
- Quelles seraient les critères permettant d'évaluer une telle responsabilité individuelle ?



Schau dieses Plakat an und erkläre, welchen Eindruck es auf dich macht. Trage dann in Stichwörtern in die Tabelle ein, was du im Film erwartest.

.....

.....



Ort	
Zeit	
Hauptcharaktere	
Stimmung	
Handlung	
Musik und Geräusche	



I/ Hannah und ihre Freunde



Beschreibe dieses Bild ! Was kann man über Hannah Arendts Freundschaften sagen ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

II/ Hannah und ihr Ehemann



Was erfahren wir im Film über Hannah Arendts Beziehung zu ihrem Mann ? Und zu Martin Heidegger ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....



III/ Hannah und ihre Studenten



Wie wirkt Hannah Arendt als Pädagogin ? Wie reagieren die Studenten auf den Skandal nach Arendts Bericht über den Eichmann-Prozess ?

.....

.....

.....

.....

IV/ Hannah in Jerusalem



Wie arbeitet Hannah Arendt als Reporterin ? Was fällt besonders auf ?

.....

.....

.....

.....

POUR ALLER PLUS LOIN

Sur l'affaire Eichmann

Arendt Hannah, *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal*, Arendt Hannah, traduction A. Guérin, M. Leibovici, Gallimard, Folio-Histoire, 1991

Klein Claude, *Le cas Eichmann : vu de Jérusalem*, Gallimard, coll. « La suite des temps », 2012

Un spécialiste, portrait d'un criminel moderne, un film d'Eyal Sivan et Rony Brauman (1999)

Film réalisé à partir de 350 heures d'images d'archives.

Dossier pédagogique Teledoc : http://www2.cndp.fr/TICE/teledoc/dossiers/dossier_specialiste.htm

Sur la vie et la pensée d'Hannah Arendt

Adler Laure, *Dans les pas d'Hannah Arendt*, Gallimard, 2005.

Poizat Jean-Claude, *Hannah Arendt. Une introduction*, La Découverte, Pocket, 2003.

Young-Bruehl Elisabeth, *Hannah Arendt. Biographie*, Calmann-Lévy, 1999.

Villa Dana R., *Arendt et Heidegger : le destin du politique*, Payot, 2008.